
Problématique de l'intégration des enfants vivant avec handicap en milieu scolaire et familial dans la ville de Kisangani

Camille BOLENGA Magbolo^a, Jacques AMBENA Saïdi^b, Jean Bosco BAYINAMENE Tanzi^a et Claude PALANGAKO Zangbale^a.

^aAssistante à l'ISTM BASOKO

^bSecrétaire Général Académique à l'ISTM BOKUNDOA

R é s u m é

Introduction : La question de la scolarisation de l'enfant porteur d'un handicap dans la structure de l'enseignement ordinaire est particulièrement complexe. Elle l'est encore plus dans les pays africains du fait que les conditions économiques, politiques, sociales et culturelles de la scolarisation de ces enfants en situation d'handicap pose également des problèmes en termes d'égalité de chance, du respect des droits des enfants, de l'amélioration de leur condition de vie et de leur intégration socio-professionnelle. **Méthodes :** Nous avons réalisé une étude prospective sur les enfants vivant avec handicap physique en milieu scolaire et familial. Sur une population de 208 enfants vivant avec handicap, nous avons prélevé un échantillon de 55 enfants durant la période allant du 01 Janvier au 31 Mai 2021. Pour récolter les données, nous avons fait recours à l'interview structurée à l'aide d'un protocole d'enquête avec des questions préétablies pour recueillir les données. **Résultats :** Les enfants vivant avec handicap physique dans notre milieu ne sont pas butés à des difficultés économiques d'ordre particulier. L'attitude de l'entourage de l'enfant handicapé dans notre milieu lui est favorable. Les parents et les enseignants sont engagés dans le processus de l'intégration des enfants vivant avec handicap physique. **Conclusion :** Bien que les enfants handicapés n'aient pas de problème d'intégration scolaire, nous proposons néanmoins que la formation soit améliorée et adaptée à leur état de santé

Mots-clés : Intégration, Handicap, école

A b s t r a c t

Introduction: The issue of schooling for children with disabilities in mainstream education is particularly complex. It is even more so in African countries because the economic, political, social and cultural conditions of schooling for these children with disabilities also pose problems in terms of equality of opportunity, respect for the rights of children, improvement of their living conditions and their socio-professional integration. **Methods:** We conducted a prospective study on children living with physical disabilities in school and family settings. From a population of 208 children living with disabilities, we took a sample of 55 children during the period from January 1 to May 31, 2021. To collect the data, we used a structured interview with pre-established questions to gather the data. **Results:** Children living with physical disabilities in our setting do not face any particular economic difficulties. The attitude of those around the disabled child in our environment is favorable. Parents and teachers are involved in the integration process of children with physical disabilities. **Conclusion:** Although children with disabilities do not have problems with school integration, we nevertheless propose that training be improved and adapted to their health condition.

Key words : Integration, Disability, School

INTRODUCTION

Problématique

Les différents courants idéologiques prônant l'intégration de la personne handicapée dans un milieu non spécialisé, aussi proche de la normale que possible, ont, depuis le début des années 90, progressivement remis en cause nos pratiques. Ils nous ont également obligé à reconsidérer la notion de personne handicapée ou plutôt en situation de handicap (ALEXANDRA, G. 2009).

La loi de 1975 et celle de 2005 n'utilisent plus le concept d'intégration, mais, plutôt celui de scolarisation des enfants handicapés. La loi du 11/02/2005 est l'une des principales lois sur le droit des personnes handicapées depuis celle de 1975. La toute première ligne de la loi rappelle les droits fondamentaux des personnes vivant avec handicap et donne une définition du handicap comme une infirmité ou déficience congénitale ou acquise des capacités physiques ou mentales (MERLIN, J-B. 2015).

Au sens de la présente loi, le handicap est toute limitation d'activités ou restriction de participation à la vie de la société et de l'environnement en raison d'une altération substantielle partielle ou définitive d'une ou plusieurs fonctions : physique, sensorielle, mentale, cognitive ou psychique, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant la personne (HAMONET, C., 2016).

Dans toute société, l'éducation se présente comme un processus de socialisation. C'est donc à l'école que revient la tâche de transmettre aux jeunes les valeurs culturelles propres à chaque communauté et, ces valeurs s'inscrivent dans un cadre géographique, historique, économique et sociale bien précis, autrement dit, dans un milieu déterminé (DICTIONNAIRE PSYCHOPATHOLOGIE, 2012).

La loi portant sur la scolarisation des enfants handicapés est bien plus radicale que tout ce qui est inscrit dans notre appareil législatif puisque cette loi donnait à tout enfant un droit absolu à être scolarisé dans l'école de son quartier avec les enfants de son âge quel que soit la nature ou la gravité de son handicap (OMS, 2014).

Les enfants handicapés font l'objet de l'article 23 de la convention de droit de l'enfant dont les dispositions précisent que l'Etat reconnaît que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, avoir des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. La question de la scolarisation de l'enfant porteur d'un handicap dans la structure de l'enseignement ordinaire est particulièrement complexe. Elle l'est encore plus dans les pays africains du fait que les conditions économiques, politiques, sociales et culturelles de la scolarisation de ces enfants en situation de handicap pose également des problèmes en termes d'égalité de chance, du respect des droits des enfants, de l'amélioration de leur condition de vie et de leur intégration socio-professionnelle (ONU, 2021).

Le fait d'envoyer les enfants handicapés à l'école, contribue à les intégrer socialement, mais aussi à les préparer à la meilleure insertion professionnelle possible en vue d'une autonomie personnelle. Cette intégration scolaire est très importante pour les enfants porteurs d'un handicap eux-mêmes et pour tous les autres enfants qu'on veut éduquer à la citoyenneté et aux valeurs de tolérance et au respect mutuel (NATHALIE NEULLY NICOLAS, 2016).

Les statistiques de la France peuvent nous éclairer : 45% des adultes handicapés vivant en établissement spécialisé ne savent ni lire, ni écrire, ni compter jusqu'à l'âge de 20 ans 11,35% de ceux qui vivent à domicile n'ont aucun diplôme ; environ 3,8 million d'enfants de 0 à 18 ans présentant des difficultés physiques, sensorielles ou mentales dans leur vie quotidienne de degré variable, 52.000 seulement sont scolarisés dans une école non spécialisée, 51.000 dans une unité qui leur est spécialement dédiée et 127.500 intégrés dans la structure socio-médicale avec des situations de scolarisation très variables (CIRCULAIRE INTERMINISTERIEL N02097-53 DGIJHC du 30 mai 2021).

Soulignons que la société s'est toujours préoccupée des sujets handicapés d'une manière ou d'une autre depuis longtemps. Toutefois, cette préoccupation s'est exprimée de différentes façons, suivant les cultures : certaines cultures les ont craints, d'autres par contre, les ont ignorés ou détruits carrément (les sourds en Chine étaient jetés à la mer), d'autres encore les ont reconnus et leur ont donné le droit de survivre en dépit de leur état. Cette ségrégation aussi radicale que définitive fera place à des

processus durs, plus lents, sans pour autant disparaître totalement. Même à l'heure actuelle, le problème d'aliénation mentale reste d'actualité. A titre exemplatif, on estime à environ quarante millions le nombre des déficients mentaux à travers le monde. D'après la même source, les statistiques réalisées en Europe occidentale montrent que 3% environ d'enfants naissent fort mentalement handicapés (BEL, 2012).

A Kisangani, nous constatons que les débiles mentaux présentent un lot de problèmes à la maison, du début jusqu'à la fin de leur scolarité. Nous avons également constaté que certains parents n'accordent aucune importance à la scolarisation de cette catégorie d'enfants. L'achat de l'uniforme par exemple, le versement des différents frais d'études et même les réunions proposées trimestriellement par la direction scolaire ne constituent pas une priorité pour eux .

C'est dans cet ordre que la présente étude a été menée sur la problématique de l'intégration des enfants vivant avec handicap physique en milieu scolaire et familial dans la ville de Kisangani.

Objectif

Notre étude avait pour objectif d'analyser les processus d'intégration des enfants vivant avec handicap physique dans les structures ordinaires (écoles et famille).

Objectifs spécifiques

- Déterminer les difficultés rencontrées par les enfants handicapés physiques dans leur vie quotidienne à l'école et en famille ;
- Evaluer l'attitude de l'entourage (frères, sœurs, parents, enseignants et collègues) face à l'enfant vivant avec handicap physique ;
- Evaluer les possibilités d'intégration des enfants vivant avec handicap physique par les parents et les enseignants.

MÉTHODOLOGIE

Ce travail a consisté en une étude prospective sur les enfants vivant avec handicap physique en milieu scolaire et familial. Sur une population de 208 enfants vivant avec handicap, nous avons prélevé un échantillon de 55 enfants durant la période allant du 01 janvier au 31 mai 2021.

Le centre SIMAMA a servi de cadre pour la présente étude. Il est situé dans la commune de Makiso au croisement de l'avenue Ruck-Mani et le boulevard Lumumba, ville de Kisangani, province Orientale au Nord-Est de la République Démocratique du Congo.

Ce centre est limité :

- A l'Est par l'Institut Collège de Sacré-Cœur Maele ;
- A l'Ouest par l'Institut Athénée de Kisangani ;
- Au Nord par le Camp des anciens combattants ;
- Au Sud par l'Institut de Kisangani et l'école primaire ETOCA.

Nous avons recouru à l'interview structurée à l'aide d'un protocole d'enquête avec des questions préétablies pour recueillir les données qui ont été ensuite soumises à une analyse statistique à l'occurrence, le test de chi-carré ; aussi les fréquences ont été déterminées.

RÉSULTATS

Caractéristiques socio-démographiques

1. Age

Tableau 1. Répartition des enquêtés selon la tranche d'âge

Tranche d'âge (ans)	Fréquence	%
6-11	15	27,3
12-17	40	72,7
Total	55	100

L'analyse de ce tableau montre que 72,7% de nos enquêtés sont de la tranche d'âge de 12-17 ans et 27,3% des cas sont de la tranche d'âge de 6-11 ans.

2. *Sexe*

Tableau 2. Répartition des enquêtés selon le sexe

Sexe	Fréquence	%
Masculin	27	49
Féminin	28	51
Total	55	100

Il ressort de ce tableau que 51 % de nos enquêtés sont de sexe féminin contre 49% de sexe masculin.

3. *Niveau d'études*

Tableau 3. Répartition des enquêtés selon le niveau d'études

Niveau d'études	Fréquence	%
Primaire	17	31
Secondaire	38	69
Total	55	100

Ce tableau illustre que 69% de nos enquêtés ont un niveau d'études secondaire contre 31 % des enquêtés de niveau primaire.

4. *Commune de résidence*

Tableau 4. Répartition des enquêtés selon la commune de résidence

Commune	Fréquence	%
Makiso	13	24
Mangobo	12	22
Kisangani	10	18
Kabondo	07	12

Tshopo	13	24
Total	55	100

Il se dégage de ce tableau qu'une égalité s'observe entre les résidents des communes Makiso et Tshopo avec 24% alors que la commune Mangobo représente 22% des cas, les communes Kisangani et Kabondo ont respectivement 18% et 12% des enquêtés.

Enquête proprement dite

5. Intérêt à la scolarisation

Tableau 5. Répartition des enquêtés selon l'intérêt à la scolarisation de leurs enfants handicapés

Intérêt à la scolarisation	Fréquence	%
OUI	38	69
NON	17	31
Total	55	100

Les données de ce tableau nous renseignent que 38 parents se préoccupent de la scolarité de leurs enfants handicapés soit 69% des enquêtés et 17 parents ne s'en préoccupent pas, soit 31%.

6. Achat des matériels scolaires

Tableau 6. Répartition des enquêtés selon l'achat des matériels scolaires

Achat des matériels scolaires	Fréquence	%
OUI	41	75
NON	14	25
Total	55	100

Les données de ce tableau nous fait remarquer que 41 soit 75% des parents se préoccupent de la scolarité de leurs enfants handicapés en achetant les biens scolaires contre 14 soit 25% de ceux qui ne s'en occupent pas.

7. *Moyen de transport*

Tableau 7. Répartition des enquêtés selon le moyen de transport

Moyen de transport	Fréquence	%
Vélo	21	38
Moto	34	62
Total	55	100

Il ressort de ce tableau que la majorité des parents assurent le transport de leurs enfants handicapés par la moto soit 62% et contre 38% des enquêtés qui utilisent le vélo.

8. *Mode d'accueil*

Tableau 8. Répartition des enquêtés selon le mode d'accueil à l'école pour la première fois

Mode d'accueil	Fréquence	%
Bon	34	62
Mauvais	21	38
Total	55	100

Le résultat de ce tableau nous renseigne que l'accueil à l'école en faveur des enfants handicapés était bon soit 62% contre 38% des cas d'un mauvais accueil.

9. *Emplacement dans la salle de classe*

Tableau 9. Répartition des enquêtés selon l'emplacement dans la salle de classe

Emplacement dans la salle de classe	Fréquence	%
Satisfait	43	78
Non satisfait	12	22
Total	55	100

Au vu de ce tableau, nous observons que la majorité des enfants handicapés, soit 78% de cas était satisfait de leur emplacement dans la salle de classe, tandis que 22% n'étaient pas satisfaits.

10. *Considérations dans la salle de classe*

Tableau 10. Répartition des enquêtés selon les considérations dans la salle de classe

Considérations dans la salle de classe	Fréquence	%
Bonne	30	55
Mauvaise	25	45
Total	55	100

La lecture de ce tableau nous renseigne que 55% des enfants handicapés dans la salle de classe sont bien considérés par leurs enseignants contre 45% des cas qui ne sont pas bien considérés.

DISCUSSION

Age

Le tableau 1 de notre étude montre que c'est dans la tranche d'âge de 12-17 ans que nous avons dénombré la majorité des cas, soit 72,7%. Ceci s'explique par le fait que pendant l'âge de 6 à 11 ans, les parents considèrent les enfants vivant avec handicap comme inutiles dans la famille et qu'ils n'ont pas droit à l'éducation.

Selon BEL, dans la famille, la plupart des retardés mentaux ne sont pas acceptés au même titre que les autres enfants dits normaux. Pour certains parents, cette catégorie d'enfants fait la honte de la famille car ceux-ci puent et bavent. Nous avons constaté que la plupart des parents ne présentent aucun intérêt pour la scolarisation de cette catégorie d'enfants.

Sexe

Il ressort de notre étude que 51 % de nos enquêtés sont de sexe féminin (Tableau 2). Par contre, NDEKE dans son étude avait trouvé 53% des cas de sexe féminin. Nous estimons que la différence est un fait du hasard. Le sexe n'a aucun lien significatif avec le handicap.

Niveau d'études

Nous avons trouvé dans notre étude, que 69% de nos enquêtés ont un niveau secondaire (Tableau 3). Ce résultat se corrobore avec le résultat de Ndeke qui aurait trouvé dans son étude 66% des cas. Le fait que la plupart d'enfants aient un niveau secondaire, n'a aucun lien avec le handicap. La détermination de chaque enfant et parents a contribué à l'évolution de leur scolarité.

Résidence

Notre étude nous a révélé que la commune de la Makiso et de la Tshopo présente une fréquence plus élevée soit respectivement 24% (Tableau 4). Notre étude s'oppose ainsi à celle menée par NDEKE qui avait trouvé 13% des cas des enfants vivant avec handicap dans la commune Makiso. Cette différence serait due soit au milieu d'étude qu'aurait mené chaque chercheur.

Intérêt à la scolarisation

Nous avons trouvé dans notre étude, que 69% des parents de nos enquêtés démontraient un intérêt à la scolarisation de leurs enfants. Cette étude corrobore à celle menée par ETULA à Bukavu (2019) qui avait trouvé 60%. L'affection des parents envers leur enfant ne dépend pas de l'handicap.

Achat des matériels scolaires

Le résultat de notre enquête montre que 75% des enfants ont témoigné que leurs parents s'intéressent à l'achat des matériels scolaires.

Nos résultats ne contredisent pas la littérature de certains auteurs qui affirment que les parents surprotègent leurs enfants handicapés et font de leur mieux pour que ces derniers ne manquent de rien pour leurs scolarités.

Moyen de Transport

Dans notre étude, 62% des enfants handicapés interrogés ont affirmé avoir utilisé la moto pour leur déplacement. NDEKE a trouvé que 23,5% des enfants handicapés utilisaient le vélo comme moyen de transport en 2010. Ces résultats diffèrent de ce que nous avons trouvé car en 2010, la RDC en général et la ville de Kisangani n'avaient pas autant de moto qu'il y a à ce jour. A l'époque où NDEKE a effectué ses études, le moyen de transport le plus fréquent était le vélo.

Accueil

62% des enfants handicapés trouvés dans notre étude bénéficient d'un bon accueil à l'école de la part de ses condisciples.

Selon l'article 4 de la loi du 30 juin 2005, les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative et sociale, ils satisfont à cette obligation en recevant un bon accueil à l'école ordinaire par leurs condisciples et par leur environnement. Ceci permettra à l'enfant handicapé de s'intégrer sans honte dans le milieu éducatif et social.

Emplacement dans la salle de classe

Nous avons trouvé que 78% des enfants vivant avec handicaps physiques était satisfait par leur emplacement dans la salle de classe. La littérature stipule que les enfants en situation d'handicap aujourd'hui suivent le cursus scolaire avec les autres enfants et la principale innovation de la loi est d'affirmer que tout enfant handicapé s'inscrit à l'école du quartier. Il pourra ensuite être accueilli dans un autre établissement en fonction du projet personnalisé (NATHALIE NEUILLY NICOLAS DAKAR, 2009).

Considération dans la salle de classe

Les résultats de notre étude démontrent que 55% des enfants bénéficient de la considération et du respect de leurs enseignants. Ces derniers leur prouvent de l'amour et les encouragent à continuer les études.

CONCLUSION

La question de la scolarisation de l'enfant porteur d'un handicap dans la structure de l'enseignement ordinaire est particulièrement complexe. Elle l'est encore plus dans les pays africains du fait que les conditions économiques, politiques, sociales et culturelles de la scolarisation de ces enfants en situation d'handicap, pose également des problèmes en termes d'égalité de chance, du respect des droits des enfants, de l'amélioration de leur condition de vie et de leur intégration socio-professionnelle.

Notre étude avait pour objectif d'analyser les processus d'intégration des enfants vivant avec handicap physique dans les structures ordinaires.

Le centre SIMAMA nous a servi de cadre d'étude.

La population cible de notre étude était constituée de 208 enfants handicapés. Sur laquelle nous avons prélevé un échantillon de 55 enfants au cours de la période allant du 01 janvier au 31 mai 2021.

De l'analyse des données obtenues, il ressort que les enfants vivant avec handicap physique dans notre milieu ne sont pas buttés à des difficultés économiques d'ordre particulier. L'attitude de l'entourage de l'enfant handicapé dans notre milieu lui est favorable ; les parents et les enseignants sont engagés dans le processus d'intégration des enfants vivant avec handicap physique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALEXANDRA, G. (2011). *Droit du handicap et procédure*. 11 du Puits, Paris.

DETRAUX, J.J. (2012). *Intégrer un enfant handicapé dans un milieu d'éducation spécialisé, une perspective développementale*. France.

BEL, S. (2015). *Education professionnelle*. Paris

CIRCULAIRE INTERMINISTRIEL N02007-53 DGHUC du 20 Novembre 2020

DICTIONNAIRE DE PSYCHOPATHOLOGIE DE L'ENFANT. Edition 2008.

ETULA (2019). L'acte éducatif et impressionné par l'accès à l'intégration. Bukavu.

GREGORY D. (2016). *Aide médico-psychologique*. S-L.

HAMONET, C. (2016). *Les personnes en situation de handicap*. France : Presses Universitaires de France.

MERLIN, J-B. (2015). *La protection juridique des personnes handicapées*. Handicap International

NATHALIE NEULLY – NICOLAS (2016). *Personnes d'invalidité*. S-E, S-L.

NDEKE (2012). Autonomisation et intégration en milieu scolaire chez les enfants avec retard de développement intellectuel. Inédit, Kisangani.

OMS (2014). *Classification Internationale du handicap et la santé*. OMS : Genève.

ONU (2021). Convention relative aux droits des personnes handicapées. Consulté en ligne le 15 août 2021. <https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/la-convention-en-bref-2/texte-integral-de-la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees>.